

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP****Le vingt huit juin deux mille dix neuf à 18h15,**

Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 35
DATE DE LA CONVOCATION	21/06/2019
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	05/07/2019

OBJET :**Relevé de décisions****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. François DAROUX , Mme Maryvonne GRENIER , Mme Bénédicte FEROTIN , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Daniel GALLAND , Mme Martine BOUCHARDY , Mme Françoise DUSSERE , M. Maurice MARCHETTI , M. Vincent MEDILI , Mme Sarah PHILIP , Mme Raymonde EYNAUD , M. Claude BOUTRON , Mme Aïcha-Betty DEGRIL , M. Pierre PHILIP , Mme Véronique GREUSARD , Mme Chantal RAPIN , Mme Christiane BAR , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Elodie BRUTINEL LARDIER , M. Gil SILVESTRI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jérôme MAZET , M. Stéphane ROUX , Mme Evelyne COLONNA , M. Jean-Michel MORA , M. Alexandre MOUGIN , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Ginette MOSTACHI , M. Joël REYNIER , Mme Isabelle DAVID , M. François-Olivier CHARTIER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Christophe PIERREL
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Catherine ASSO procuration à Mme Martine BOUCHARDY, M. Francis ZAMPA procuration à M. François DAROUX, Mme Monique PARA procuration à M. Vincent MEDILI, M. Bruno PATRON procuration à M. Daniel GALLAND, M. Pierre-Yves LOMBARD procuration à M. François-Olivier CHARTIER, Mme Vanessa PICARD procuration à Mme Marie-José ALLEMAND

Absent(s) :

M. Guy BLANC, Mme Elsa FERRERO

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Alexandre MOUGIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Aux termes de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut déléguer au Maire un certain nombre de compétence pour tout ou partie de son mandat. L'article suivant du même code précise que le Maire doit rendre compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Par délibération n°2018_06_22 du 29 juin 2018, le Conseil municipal a ainsi délégué une vingtaine de ses compétences à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat.

Depuis la dernière information du Conseil municipal, Monsieur le Maire a fait usage de ses délégations dans les affaires suivantes :

FINANCES :

Demandes de subventions à l'Etat ou aux Collectivités territoriales :

Date	Objet	Organisme financeur	Montant HT
25/04/2019	Extension du hall de la Blâche	Département des Hautes-Alpes	567 000 €
26/04/2019	Informatisation Classes de CM1 vidéoprojecteurs interactifs	Département des Hautes-Alpes	16 513.50€
25/04/2019	Restructuration/ Extension du Conservatoire Rayonnement Départemental	Etat (DSIL : 325 000€), Conseil Régional (FRAT : 200 000€), Conseil Départemental (Attractivité territoriale : 195 000€) et Autofinancement (1 300 000 €)	1 300 000 €
23/04/2019	Enveloppes cantonales d'investissement	Département des Hautes-Alpes	682 075 €
28/03/2019	Appel à financement dans le cadre de l'appel à projets 2019 du FIPD	Etat (FIPFR : 169 162€) et Autofinancement 72 498 €	241 660€
05/04/2019	Médiathèque : demande de subvention en investissement pour le renouvellement du matériel électromagnétique auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles	Conseil Régional : 4 448 €	11 118,92€
05/04/2019	Festival Eclat(s) d'Eté : demande de subvention auprès de la Région Sud PACA	Conseil Régional : <i>"aide financière de fonctionnement [...] à la hauteur la plus élevée possible"</i>	120 000€
05/04/2019	Financement abri à vélos sécurisé parking	Conseil	41 666€

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

	de Bonne - Conseil Départemental	départemental : 7 445€	
05/04/2019	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Hautes Alpes pour la réalisation de deux aires sportives type street work out l'une situées au Parc Paul Givaudan et l'autre quartier Saint Mens.	50 % auprès du Conseil National pour le Développement du Sport et 50 % auprès du Conseil départemental (enveloppes cantonales)	76 000 €
03/04/2019	Centre Municipal Culture et Loisirs : demande de subventions en investissement pour l'achat de mobilier et matériel pour les ateliers de pratiques artistiques auprès du Conseil Régional PACA	Conseil Régional : 6 747 €	13 494€ HT
28/03/2019	WRC 2019 : demande de subvention au Conseil Régional "Région Sud".	Conseil Régional : 60 000 €	60 000€
27/03/2019	Demande de subvention en fonctionnement pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental - Année 2019	Conseil Régional (DRAC) : 26 000 €	26 000 €
26/03/2019	Demande de subvention « Aménagement du parvis de la Providence »	Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : 98 328.81€ et autofinancement : 151 671.19€	250 000 €
08/03/2019	Conseil Régional : demande aide financière pour le festival des cultures et musiques du monde 2019	Conseil Régional : 20 000 €	80 000 €
08/03/2019	Festival des Cultures et Musiques du Monde : demande de subvention année 2019 auprès du Département 05	Conseil Départemental : <i>"aide financière de fonctionnement [...] à la hauteur la plus élevée possible"</i>	80 000 €
TOTAL:			3 565 527.42€

Fixation de différents tarifs municipaux

- Décision du 24 mai 2019 portant création d'un Tarif d'occupation du domaine public pour le stationnement des camions "drive fermiers" des producteurs spécifiques à leurs livraisons
- Décision du 24 mai 2019 portant création d'un Tarif d'occupation du domaine public pour le stationnement de véhicule des producteurs spécifique à leurs livraisons
- Décision du 17 avril 2019 portant actualisation des Tarifs relatifs à la location des salles gérées par le «CMCL» applicables à compter du 02 Mai 2019
- Décision du 16 avril 2019 portant actualisation des Tarifs relatifs à la

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

location des salles gérées par le «CMCL» applicables à compter du 1er avril 2019

- Décision 2 avril 2019 pour les Tarifs municipaux applicables à l'inscription à la compétition E-sport du samedi 25 Mai 2019 et au repas pour les compétiteurs

Annulation de l'exercice du droit de préemption

En réponse à la déclaration d'intention d'aliéner précitée, concernant un **immeuble bâti et non bâti d'une superficie de 1708 m² sis à GAP, Rue des Sagnières et cadastré au numéro 436 de la Section CH**, il a été décidé le 8 février 2019 d'acquérir ce bien appartenant à la Société "SCI ACTIVITE COURRIER INDUSTRIEL" par exercice du droit de préemption, pour un montant de 272.258,00 €, auquel il convient d'ajouter une commission stipulée à la charge de l'acquéreur d'un montant de 14.000,00 € TTC.

Par décision du 8 avril 2019, il a été décidé que le projet présenté par la SARL SAONA, acquéreur évincé, à savoir l'accueil de personnes en situation de handicap, servira davantage l'intérêt général et contribuera à la mise en oeuvre d'actions en faveur des personnes handicapées. Le projet en vue duquel la Commune avait exercé son droit de préemption pourra être réalisé sur une autre parcelle sans difficultés particulières.

Occupation de propriétés communales

Par décision du 2 avril 2019, il a été décidé de permettre à l'Association " Cirque de la Lune ", de poursuivre l'occupation provisoire et révocable de l'Atelier relais n°1 situé dans la copropriété du 1 rue des Performances - Quartier de la Justice et cadastrée au n°363 section AT.

Cette occupation des locaux est accordée pour une durée d'un an à compter du 1er mars 2019 (soit jusqu'au 28 février 2020 et sans possibilité de reconduction tacite) et sera conditionnée par le paiement redevance mensuelle fixée à 375,00 €.

Par décision du 22 mars 2019, il est proposé à la Société dénommée "LS TRANSPORTS" représentée par Monsieur BENHARIRA, une occupation précaire, temporaire et révocable d'une emprise d'environ 300 m² du lot M de la Zone d'Activités de LACHAUP, cadastré Section BR Numéro 414 pour une durée de 2 mois tacitement reconductible, à compter du jour de la signature de la convention.

POPULATION :

Délivrances et reprises de concession funéraires :

<i>Vente de Concessions</i>			
Date	Concessionnaires	Durée	Prix
22/05/2019	CNOTKA	30 ans	1145.80€
17/05/2019	ROSTAN	30 ans	1145.80€

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

15/05/2019	ODDOU	30 ans	1145.80€
14/05/2019	PIERI	30 ans	1145.80€
13/05/2019	LEUENBERGER	30 ans	1145.80€
13/05/2019	LAGIER	30 ans	1145.80€
06/05/2019	FLORI	30 ans	1145.80€
30/04/2019	KAZAZIAN	30 ans	1145.80€
30/04/2019	SCHWARTZBROD	15 ans	151.60€
29/04/2019	DELLA VEDOVA	30 ans	1145.80€
26/04/2019	RICCI	30 ans	1145.80€
26/04/2019	ARICO	30 ans	2291.60€
26/04/2019	DURAND	50 ans	2441€
24/04/2019	VIOULES	30 ans	1145.80€
23/04/2019	BEMELMANS	50 ans	2441€
19/04/2019	SCIOTTI-ROMANE	30 ans	1145.80
16/04/2019	JOURDAN	30 ans	2291.60€
12/04/2019	EYMAR et ROSTAIN	15 ans	151.60€
11/04/2019	DUPONT	30 ans	1145.80€
10/04/2019	TRABALON	30 ans	1145.80€
09/04/2019	ROBERT-BOISSE	30 ans	1145.80€
09/04/2019	MARTEL	30 ans	1145.80€
05/04/2019	HUBERT	30 ans	1145.80€
03/04/2019	FICHOT	30 ans	1145.80€
01/04/2019	DUGAS-LAIRAUDAT	30 ans	1145.80€
26/03/2019	RICARD	30 ans	1145.80€
25/03/2019	RAMBAUD	30 ans	1145.80€
22/03/2019	JAUSSAUD	30 ans	2202.60€
12/03/2019	JACOB	30 ans	2202.60€
12/03/2019	HOLIN	30 ans	1145.80€
08/03/2019	POUPON	30 ans	2291.60€
11/06/2019	PASQUALI	30 ans	2291.60€

Vente de case de columbarium

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Date	Concessionnaires	Durée	Prix
27/05/2019	BERARD	15 ans	503.10€
16/05/2019	ALONSO-LAPOINTE	15 ans	503.10€
01/04/2019	QUILLERE	15 ans	503.10€
26/03/2019	PARRIN	15 ans	503.10€
18/03/2019	QUATRELIVRE	15 ans	503.10€
07/06/2019	SURMELY	15 ans	503.10€

13/06/2019 : Rétrocession d'une concession au profit de la Commune trentenaire - Famille GEORGELIN ; 273,63 €.

13/06/2019 : Rétrocession d'une concession au profit de la Commune trentenaire - Famille TULLE AGRAM ; 687,49 €.

MARCHES PUBLICS :

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
MAPA pour la confection et la pose de rideaux dans certains bâtiments communaux de la Ville de GAP	CAT GAP ADAPEI (05000 GAP)	Montant global et forfaitaire de 6379,95 HT décomposé comme suit : Maison du poilu : 4 765,32 € HT Hémicycle : 908€ HT Salle des mariages : 353,32 € HT Bureau de M. le Maire : 353,32 € HT Marché conclu pour une durée de 6 mois	7 FÉVRIER 2019
MAPA pour la réalisation de la mission de contrôle technique pour la construction du parking de la Providence	BUREAU VERITAS (05000 GAP)	Pour un montant de 10 050 € HT	28 FÉVRIER 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Avenant n°1 au MAPA n° 013V18 pour le remplacement d'un ensemble de dosage et d'injection de réactif « Grande Capacité » y compris étude, raccordement, transport et mise en services sur le crématorium de GAP	Société ATI ENVIRONNEMENT (45500 GIEN)	Le montant de la plus-value s'élève à 10 800 € HT soit 12 960 € TTC. Le montant initial du marché passe de 248 000 € HT soit 297 600 € TTC. à 258 800 € HT soit 310 560 € TTC. Les délais sont prolongés de 14 semaines. Le délai global modifié est donc porté à 38 semaines.	1 MARS 2019
ANNULE ET REMPLACE la Décision n° D2019_01_25 du 23 janvier 2019 MAPA pour la Fourniture, pose et mise en service de cabines de WC publics à nettoyage automatique	Société TOILITECH (05230 CHORGES)	Marché conclu selon un montant : Tranche ferme : 100 700 € HT Tranche optionnelle n°1 : 35 000 € HT Tranche optionnelle n°2 : 36 900€ HT	6 MARS 2019
MAPA pour la fourniture et pose de stores thermiques et occultants à commande manuelle avec coffre extérieur pour le Campus des 3 Fontaines de la Ville de GAP	Société TECHNI-B (38450 VIF)	Marché conclu pour une durée de 1 an et selon un montant minimum de 10 000€ HT et maximum de 35 000€ HT.	7 MARS 2019
MAPA pour les Prestations d'enlèvement et d'expertise de véhicules mis en fourrière sur le territoire communal Lot n°1 : Enlèvement et transport de véhicules	Société L & M Autos et son sous-traitant Garage BARIDON (05000 GAP)	Accord-cadre conclu selon les seuils annuels suivants : sans minimum et avec un maximum de 30 000 € HT. La durée de l'accord cadre commence à compter de l'envoi de la notification du marché et ce jusqu'au 30 Décembre 2019. Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois. La durée totale du marché est de 48 mois.	11 MARS 2019
MAPA pour les Prestations d'enlèvement et d'expertise de véhicules mis en fourrière sur le territoire communal Lot n°2 : Expertise de	Société BME EXPERTISES 05 (05000 GAP).	Accord-cadre conclu selon les seuils annuels suivants : sans minimum et avec un maximum de 10 000 € HT. La durée de l'accord	11 MARS 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

véhicules		cadre est de 12 mois à compter du 31 Décembre 2019, date de prise d'effet du marché. Il est renouvelable 2 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois. La durée totale du marché est de 36 mois.	
Consultation lancée pour la Fourniture de Services Internet , est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général. En effet, le changement de prestataire pour une durée de 9 mois entraînerait des difficultés techniques et un surcoût financier disproportionné notamment en ce qui concerne les frais de raccordement et de mise en service, qui s'élèvent à 11 028 € HT pour un marché s'élevant à 14 488 €, soit 76 % du montant du marché.			11 MARS 2019
MAPA pour la fourniture d'une tondeuse autoportée avec rotative frontale.	Société Foret Jardin Service (04200 Sisteron)	Marché conclu pour un un montant de 7 833 34 € HT.	13 MARS 2019
MAPA pour les travaux d'Extension du Hall de la Blâche - Création d'un Boulodrome Couvert lot n°1 : Reconstitution du terrain	Société KELLER (13120 GARDANNE).	Marché conclu pour un montant global et forfaitaire de 39 130 € HT.	14 MARS 2019
MAPA pour les travaux d'Extension du Hall de la Blâche - Création d'un Boulodrome Couvert lot n°2 : Maçonnerie, gros œuvre, réseaux divers, enrobés	Groupeement SAVY/JMTP (05000 PELLEAUTIER)	Marché conclu pour un montant global et forfaitaire de 136 919,68 € HT	14 MARS 2019
MAPA pour les travaux d'Extension du Hall de la Blâche - Création d'un Boulodrome Couvert lot n°3 : Structure métallique, bardage, serrureries, menuiseries extérieures	Société PELLER (05000 GAP).	Marché conclu pour un montant global et forfaitaire de 210 000 € HT, solution de base, option 1 et option 2 retenues	14 MARS 2019
MAPA pour les travaux d'Extension du Hall de la Blâche - Création d'un Boulodrome Couvert lot n°4 : Faux plafonds, cloisons, plâtrerie, flocage, menuiseries intérieures	Groupeement PNR/CHARLES (05000 GAP)	Marché conclu pour un montant global et forfaitaire de 22 181,86 € HT, offre de base 21 562,66 € HT + option n°2 retenue : 619,20 € HT.	14 MARS 2019
MAPA pour les travaux	Société ALP MEDELEC	Marché conclu pour	14 MARS 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

d'Extension du Hall de la Blâche - Création d'un Boulodrome Couvert, lot n°5 : Electricité, chauffage zone transitoire - VMC	(05000 GAP)	un montant global et forfaitaire de 21 000 € HT	
MAPA pour les travaux d'Extension du Hall de la Blâche - Création d'un Boulodrome Couvert lot n°6 : Plomberie sanitaire - Chauffage	Gapençaise de chauffage (05000 GAP)	Marché conclu pour un montant global et forfaitaire de 28 941,47 € HT.	14 MARS 2019
MAPA pour les travaux d'Extension du Hall de la Blâche - Création d'un Boulodrome Couvert lot n°7 : Carrelage, faïence	Société MALCOR (05260 ANCELLE)	Marché conclu pour un montant global et forfaitaire de 10 296,90 € HT, offre de base + options n°1 et 2 retenues.	14 MARS 2019
MAPA pour les travaux d'extension du Hall de la Blâche - Création d'un Boulodrome Couvert lot n°8: Peinture intérieure et extérieure	Société SPINELLI (05000 GAP)	Marché conclu pour un montant global et forfaitaire de 2 188,30 € HT. (Options non retenues)	14 MARS 2019
Accord-cadre à bons de commande sans mise en concurrence suite à la consultation pour la Fourniture de Service Internet déclarée sans suite le 11.03.2019 pour motif d'intérêt général. Considérant les difficultés techniques et le surcoût financier disproportionné engendrés pour un raccordement supplémentaire pour une durée de 9 mois seulement (76 % du montant du marché)	Société AGORA CALYCE	A compter de la notification et jusqu'au 31 Décembre 2019 en vue d'assurer la continuité du service public sans surcoût financier concernant les frais de raccordement. Les prestations seront exécutées aux conditions financières de l'ancien marché Une consultation globale pour l'ensemble des marchés télécommunications pour le groupement de commande pour les 4 prochaines années sera relancé courant Mai 2019.	15 MARS 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

MAPA de prestation de service de chronométrage électronique et inscriptions destinés au Gapen'cîmes des 5 et 6 octobre 2019.	Société GENIALP (05230 La Batie Neuve)	Marché conclu pour un montant de 3 600,80 € € HT, soit 4 320,96 € TTC.	20 MARS 2019
Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire pour le nettoyage et l'entretien annuel des hottes d'extraction des cuisines des écoles de la Ville de Gap et des services du Centre Communal d'Actions Sociales	Société SDI Ventilation (83520 ROQUEBRUNE SUR ARGENS).	Accord-cadre conclu pour le groupement de commandes pour un montant global de 1 930 € H.T. par an. Ces montants sont ainsi répartis : VILLE DE GAP : 1 045 € HT. CCAS : 460 € HT. EHPAD : 425 € HT. Pas de besoin pour la CAGTD. Le marché commence à compter du 1er janvier 2019 pour une durée de 12 mois, renouvelable 3 fois 12 mois. La durée maximale de l'accord-cadre est fixée à 48 mois.	21 MARS 2019
MAPA pour le renouvellement des licences et du support du logiciel OLFE0 de la Ville de GAP	Société SYNEXIE (83000 TOULON)	Marché conclu pour un montant global de 13 860,49 € HT	21 MARS 2019
MAPA pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la passation des marchés de Télécommunications pour le groupement de commandes	Société MGFIL CONSEIL (38200 VIENNE)	marché conclu pour un montant global et forfaitaire de 6 854,25 € HT. décomposé en 5 phases Phase 1 analyse de la situation actuelle et préconisations pour un montant de 1 947,50 € HT. Phase 2 rédaction du DCE pour un montant de 703,00 € HT. Phase 3 analyse des offres pour un montant de 1 947,50 € HT. Phase 4 assistance à la mise au point des marchés et au déploiement des solutions retenues	22 MARS 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

		pour un montant de 1 306,25 € HT. Phase 5 contrôle des premières factures pour un montant de 950,00 € HT. Durée de 18 mois.	
Avenant n°1 au marché 068-07, pose, entretien et maintenance de mobiliers urbains - prolongeant la durée du marché pour une durée d'un an, soit jusqu'au 29 mai 2020	Société CLEAR CHANNEL (92100 BOULOGNEBILLANCOURT)	Cette prolongation de validité du marché à bons de commande n'entraîne pas de dépenses supplémentaires mais une recette sous forme d'une redevance annuelle identique que celle prévue au marché.	25 MARS 2019
Accord cadre à bons de commande multi-attributaires à procédure adaptée pour les Travaux d'Aires de jeux pour les enfants lot n°1 : Aires de jeux structure métallique	Sociétés : n°1 ASTIER (26100 ROMANS) n°2 TRANSALP (38470 L'ALBENC) Les sociétés recevront des commandes en fonction de leur ordre de classement et des différents besoins du service.	Accord-cadre conclu pour une durée de 4 ans à compter de la date fixée par ordre de service et selon les seuils globaux suivants : sans mini et maxi 250 000 € HT.	28 MARS 2019
Accord cadre à bons de commande multi-attributaires à procédure adaptée pour les Travaux d'Aires de jeux pour les enfants lot n°2 : Aires de jeux structure bois avec la	Société : n°1 ASTIER (26100 ROMANS). La société recevra des commandes en fonction de son ordre de classement et des différents besoins du service.	Accord-cadre conclu pour une durée de 4 ans à compter de la date fixée par ordre de service et selon les seuils globaux suivants : sans mini et maxi 150 000 € HT.	28 MARS 2019

Accord-cadre à Bons de commande mono attributaire pour l'acquisition de vêtements de travail techniques, non techniques, chaussures techniques, chaussures médicales et agroalimentaires et de gants de protection Lot n°1 Vêtements techniques	Société SND CHEVALLIER (05000 GAP).	Conclu pour le groupement de commandes selon les seuils : maximum 89 00 € HT. par entité Ville de Gap : 64 000 € HT Agglomération : 20 000 € HT CCAS : 5 000 € HT. Durée de 24 mois.	2 AVRIL 2019
Accord-cadre à Bons de commande mono attributaire pour l'acquisition de vêtements de travail techniques, non techniques, chaussures techniques, chaussures médicales et agroalimentaires et de gants de protection Lot n°2 Vêtements de ville homme	Société SND CHEVALLIER (05000 GAP)	Conclu pour le groupement de commandes selon les seuils : maximum 10 500 € HT. par entité Ville de Gap : 500 € HT Agglomération : 10 000 € HT CCAS : 0 Durée de 24 mois.	2 AVRIL 2019
Accord-cadre à Bons de commande mono attributaire pour l'acquisition de vêtements de travail techniques, non techniques, chaussures techniques, chaussures médicales et agroalimentaires et de gants de protection Lot n°3 Vêtements de ville femme	Société SND CHEVALLIER (05000 GAP)	Conclu pour le groupement de commandes selon les seuils : maximum 5 000 € HT. par entité Ville de Gap : 0 Agglomération : 5 000 € HT CCAS : 0 Durée de 24 mois.	2 AVRIL 2019
Accord-cadre à Bons de commande mono attributaire pour l'acquisition de vêtements de travail techniques, non techniques, chaussures techniques, chaussures médicales et agroalimentaires et de gants de protection Lot n°4 Vêtements de sport	Société INTERSPORT SARL G2M (05000 GAP)	Conclu pour le groupement de commandes selon les seuils : maximum 20 000 € HT. par entité Ville de Gap : 19 000 € HT. Agglomération : 0 CCAS : 1 000 € HT. Durée de 24 mois.	2 AVRIL 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.
Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Accord-cadre à Bons de commande mono attributaire pour l'acquisition de vêtements de travail techniques, non techniques, chaussures techniques, chaussures médicales et agroalimentaires et de gants de protection Lot n°5 Gants	Société ANDRETY (05000 GAP)	Conclu pour le groupement de commandes selon les seuils : maximum 16 300 € HT. par entité Ville de Gap : 10 000 € HT Agglomération : 6 000 € HT CCAS : 300 € HT. Durée de 24 mois.	2 AVRIL 2019																																																					
Accord-cadre à Bons de commande mono attributaire pour l'acquisition de vêtements de travail techniques, non techniques, chaussures techniques, chaussures médicales et agroalimentaires et de gants de protection Lot n°6 Chaussures techniques	Société BERTON SICARD DESCOURS CABAUD (05000 GAP)	Conclu pour le groupement de commandes selon les seuils : maximum 29 700 € HT. par entité Ville de Gap : 20 000 € HT Agglomération : 9 000 € HT CCAS : 700 € HT. Durée de 24 mois.	2 AVRIL 2019																																																					
Accord-cadre à Bons de commande mono attributaire pour l'acquisition de vêtements de travail techniques, non techniques, chaussures techniques, chaussures médicales et agroalimentaires et de gants de protection Lot n°7 Chaussures médicales et agroalimentaires	Société SND CHEVALLIER (05000 GAP)	Conclu pour le groupement de commandes selon les seuils : maximum 9 500 € HT. par entité Ville de Gap : 6 500 € HT Agglomération : 0 CCAS : 3 000 € HT. Durée de 24 mois.	2 AVRIL 2019																																																					
MAPA pour l'acquisition d'un traceur pour le service Bâtiments de la Ville de GAP	Société ALPES CONSEIL INFORMATIQUE (05000 GAP)	Marché conclu selon un montant global de 4 731,35 € HT.	4 AVRIL 2019																																																					
Marché à tranches pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la gestion des énergies Gaz et Électricité pour le groupement de commande	Société SERGIE (30900 NIMES).	<table><thead><tr><th colspan="5">Montant de l'offre par tranche</th></tr><tr><th>Tranche(s)</th><th>Phase(s)</th><th>Montant HT</th><th>Montant TVA</th><th>Montant TTC</th></tr></thead><tbody><tr><td rowspan="4">TP : RELANCE DU MSA ELECTRICITE + DCE GAZ ET ELECTRICITE</td><td>1 Electricité</td><td>587.50</td><td>117.50</td><td>705.00</td></tr><tr><td>2 Electricité</td><td>4 921.00</td><td>984.20</td><td>5 905.20</td></tr><tr><td>2 Gaz</td><td>2 460.50</td><td>492.10</td><td>2 952.60</td></tr><tr><td>3 Electricité</td><td>2 072.00</td><td>414.40</td><td>2 486.40</td></tr><tr><td rowspan="5">TOD01 : SUVI ANNUEL</td><td>3 Gaz</td><td>1 554.00</td><td>310.80</td><td>1 864.80</td></tr><tr><td>4 Electricité</td><td>1 057.50</td><td>211.50</td><td>1 269.00</td></tr><tr><td>4 Gaz</td><td>705.00</td><td>141.00</td><td>846.00</td></tr><tr><td>5 Electricité</td><td>1 458.00</td><td>291.60</td><td>1 749.60</td></tr><tr><td>5 Gaz</td><td>988.00</td><td>197.60</td><td>1 185.60</td></tr><tr><td colspan="2">Total</td><td>15 803.50</td><td>3 168.70</td><td>18 972.20</td></tr></tbody></table>	Montant de l'offre par tranche					Tranche(s)	Phase(s)	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	TP : RELANCE DU MSA ELECTRICITE + DCE GAZ ET ELECTRICITE	1 Electricité	587.50	117.50	705.00	2 Electricité	4 921.00	984.20	5 905.20	2 Gaz	2 460.50	492.10	2 952.60	3 Electricité	2 072.00	414.40	2 486.40	TOD01 : SUVI ANNUEL	3 Gaz	1 554.00	310.80	1 864.80	4 Electricité	1 057.50	211.50	1 269.00	4 Gaz	705.00	141.00	846.00	5 Electricité	1 458.00	291.60	1 749.60	5 Gaz	988.00	197.60	1 185.60	Total		15 803.50	3 168.70	18 972.20	4 AVRIL 2019
Montant de l'offre par tranche																																																								
Tranche(s)	Phase(s)	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC																																																				
TP : RELANCE DU MSA ELECTRICITE + DCE GAZ ET ELECTRICITE	1 Electricité	587.50	117.50	705.00																																																				
	2 Electricité	4 921.00	984.20	5 905.20																																																				
	2 Gaz	2 460.50	492.10	2 952.60																																																				
	3 Electricité	2 072.00	414.40	2 486.40																																																				
TOD01 : SUVI ANNUEL	3 Gaz	1 554.00	310.80	1 864.80																																																				
	4 Electricité	1 057.50	211.50	1 269.00																																																				
	4 Gaz	705.00	141.00	846.00																																																				
	5 Electricité	1 458.00	291.60	1 749.60																																																				
	5 Gaz	988.00	197.60	1 185.60																																																				
Total		15 803.50	3 168.70	18 972.20																																																				

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

MAPA pour la migration du plan de maintenance Autodesk de 9 logiciels AUTOCAD, vers un contrat d'abonnement de 1 an, (prix garantis 3 ans) pour la Ville de GAP	Société GREITEC FRANCE (91573 BRIEVES)	Marché conclu selon un montant global de 5 464,80 € HT	8 AVRIL 2019
Accord cadre à bons de commande à procédure adaptée pour : La réhabilitation de l'installation de stockage des déchets inertes de la Tourronde	Société ABRACHY (05130 TALLARD).	Marché conclu pour une durée de 8 mois selon les seuils globaux suivants : minimum 150 000 € HT. maximum 500 000 € HT.	12 AVRIL 2019
MAPA pour la Fourniture de bouteilles de gaz destinée à la surfaceuse du stade de glace "Alp'Aréna" à Gap.	Société ANTARGAZ FINAGAZ (92400 Courvevoie)	Marché conclu pour une année renouvelable 2 fois, pour un montant de 12 € H.T. (hors TICPE) par bouteille de GPLc de 13 kg. La TICPE au 01/04/19 est de 2.07 € HT. Cette taxe est évolutive chaque année au 1er janvier et assujettie à la TVA de 20 %, soit le tarif de 16,88 € TTC la bouteille. Le seuil minimum global est de 11 000 € HT (TTC 13 200 €) et maximum de 13 500 € HT (TTC 16 200 €).	17 AVRIL 2019
Avenant n°1 au marché n°039V16 pour les transports routiers de personnes lot n°1: transport de personnes dans les limites communales	Titulaire le groupement SCAL (Mandataire) - CARRETOUR - JACOB (05000 GAP).	Le marché n°039V16 est prolongé jusqu'à la notification du prochain marché et au plus tard pour une durée de 4 mois à compter du 1er mai 2019 jusqu'au 31 août 2019.	17 AVRIL 2019
Avenant n°1 au marché n°040V16 pour les transports routiers de personnes lot n°2: transport de personnes hors des limites communales jusqu'à 200 kms	Titulaire le groupement SCAL (Mandataire) - CARRETOUR - JACOB (05000 GAP).	Seuil minimum : 12 000 € HT. Seuil maximum : 32 500 € HT. Seuil maximum après augmentation 37 342,50 € HT. Soit une augmentation de 14,9 % Le marché n°040V16 est prolongé jusqu'à la notification du prochain marché et au plus tard pour une	17 AVRIL 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

		durée de 4 mois à compter du 1er mai 2019 jusqu'au 31 août 2019.	
Avenant n°1 au marché n°041V16 pour les transports routiers de personnes lot n°3: transport et organisation de voyages supérieur à 200 kms	Titulaire le groupement SCAL (Mandataire) - CARRETOUR - JACOB (05000 GAP)	Seuil minimum : 4 000 € HT. Seuil maximum : 20 000 € HT. Seuil maximum après augmentation 22 980,00 € HT. Le marché n°041V16 est prolongé jusqu'à la notification du prochain marché et au plus tard pour une durée de 4 mois à compter du 1er mai 2019 jusqu'au 31 août 2019.	17 AVRIL 2019
MAPA pour le désamiantage et la démolition des maisons de la Providence Lot 1 : désamiantage	Société TTB (052000 Embrun)	Marché conclu pour un montant de 34 500 € HT.	24 AVRIL 2019
MAPA pour le désamiantage et la démolition des maisons de la Providence lot 2 : démolition	Société SAS Guiramand (05190 Remollon)	Marché conclu pour un montant de 26 000 € HT.	24 AVRIL 2019
Marché sans mise en concurrence pour la confection et la pose de rideaux dans certains bâtiments communaux de la Ville de GAP	CAT GAP ADAPEI 05 (05000 GAP)	Marché conclu pour une durée de 6 mois selon un montant global et forfaitaire de 5 918,40 TTC soit 4 932,00 HT	30 AVRIL 2019
La consultation lancée pour le marché de fourniture et pose de coussins berlinois en béton, est déclarée infructueuse en raison d'offres inacceptables.		Ce marché donnera lieu à une nouvelle consultation sur la base d'un dossier de consultation modifié.	3 MAI 2019
MAPA pour l'Acquisition d'un compresseur pour le groupe de production d'eau glacée de la patinoire	Société EMC2 (05000 GAP)	Marché conclu selon un montant de 3 7 138,52 € HT.	3 MAI 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

MAPA pour l'acquisition de mobilier de festivités - Lot 1 Mobilier divers	Société SAMIA DEVIANNE (34510 FLORENSAC)	Marché conclu pour un montant global de 7604,30 € HT.	6 MAI 2019
MAPA pour l'acquisition de mobilier de festivités - Lot 2 Stand d'exposition bois	Société GED EVENT (42000 ST ETIENNE)	Marché conclu pour un montant global de 4761€ H.T.	6 MAI 2019
Cette décision annule et remplace la décision prise le 17 avril 2019 N° D2019_04_161. MAPA pour la Fourniture de bouteilles de gaz destinée à la surfaceuse du stade de glace "Alp'Aréna" à Gap	Société ANTARGAZ FINAGAZ 92400 Courvevoie	Le présent marché est conclu pour une année renouvelable 2 fois, pour un montant de : la bouteille de gaz HT = 11.50 € HT la TICPE HT = 2.07 € Total HT = 13.57 € Total TTC = 16.28 €. La TICPE est une taxe évolutive au 1er janvier de chaque année. Le seuil minimum global est de 11 000 € HT (TTC 13 200 €) et maximum de 13 500 € HT (TTC 16 200 €).	13 MAI 2019
MAPA pour l'acquisition d'un praticable destiné au gymnase COSEC.	Société GYMNOVA (13375 Marseille)	Marché conclu pour un montant de 30 306 € HT. Soit 36 367,20 € TTC.	17 MAI 2019
MAPA pour l'acquisition d'un robot destiné à la Piscine de la République.	Société Loisirs Piscines 05 (05000 GAP)	Le présent marché est conclu pour : 1 robot Dolphin : 2 832,40 € HT., soit 3 398,88 € TTC Options - 1 sac de filtration, montant = 92,15 € HT, soit 110,58 € TTC - 2 brosses mousses : 244,44 € HT, soit 293,32 € TTC Total de la dépense : 3 668,99 € HT, soit 3 802,79 € TTC.	21 MAI 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

MAPA pour le désherbage de la voirie communale	L'ESAT DE ROSANS ADSEA 05.	Marché conclu selon des seuils de commandes annuels suivants : mini 15 jours ouvrés soit 5 430,00€ HT , maxi 30 jours ouvrés soit 13 920,00 € HT. Le marché est conclu pour une durée de 1 an reconductible 2 fois 12 mois. La durée maximale est donc de 36 mois.	22 MAI 2019
MAPA pour l'acquisition de partitions musicales pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Ville de Gap	Société L.M.I. (Marseille)	Marché conclu selon les seuils globaux de commandes suivants : Seuil minimum :4 000 € H.T. Seuil maximum : 8 000 € H.T. Pour une durée de un an renouvelable deux fois	23 MAI 2019
MAPA pour la fourniture et gestion des abonnements aux périodiques pour la Médiathèque de la Ville de Gap. Lot N°1 : Abonnements aux revues et magazines et d'information générale pour la "hebdomadaire, bimensuel, mensuel, bimestriel, trimestriel, semestriel, annuel".	Société A2 Presse	Seuil Mini : 6 350 € HT pour une année Seuil Maxi : 12 500 € HT pour une année La période initiale est de 1 an, du 1er janvier de chaque année, sauf pour 2019 qui sera entérinée par la date de signature de notification. Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois. La durée totale du marché est fixée à 43 mois maximum jusqu'au 31 décembre 2022.	23 MAI 2019

Décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres :

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
Marché de travaux de conception-réalisation lancé en procédure	Groupement SAS RAGOUCY (mandataire) DUFAYARD ; MILLET ;	Montant total du marché 8 148 746 € HT Phase étude :	24 OCTOBRE 2018

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

concurrentielle négociée pour la construction d'un parc de stationnement semi enterre sur le site de la providence Réalisation des études de projet et des études d'exécution d'un ouvrage de bâtiment	CET ; CANOPEE ; ALP'ETUDES	278 710 € HT Phase travaux : 7 870 036 € HT (8 065 317 € HT - 195 281 € / options 5, 8, 9 et 10)	
---	-------------------------------	---	--

AFFAIRES JURIDIQUES :

Introduction d'une requête auprès du Tribunal administratif de Marseille afin d'obtention de la désignation d'un Expert, dans le cadre d'une procédure de péril imminent relative à un immeuble menaçant ruine.

Défense de la Commune dans un contentieux ressources humaines.

Défense de la Commune dans un contentieux contre la Commune de Tallard au sujet de titres de recettes "reversement fiscalité SIVU".

Défense de la Commune dans trois contentieux en matière d'urbanisme : un premier contre la société BOUYGUES TELECOM, un deuxième contre Monsieur MANENT, un troisième contre Monsieur ZUIN (avec procédure d'accord pour médiation en cours)

URBA : 2 contentieux

Le Conseil prend acte.

Le Maire

 Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : - 5 JUIL. 2019
 Affiché ou publié le : - 5 JUIL. 2019

